

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Pièces de rechange pour Leopard 2	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-140283/A	Date 2014-03-18
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-140283	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BL-273-24383	
File No. - N° de dossier 273bl.W8486-140283	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-04-29	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input checked="" type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Laprise, J-F	Buyer Id - Id de l'acheteur 273bl
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0002 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0648
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST E. MONTREAL Quebec H1N3V9 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Armoured Vehicles - Life Extension/Prolongation de vie,
véhicules blindés
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage Phase III 6C1
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	NSN - NNO: 5331-00-444-4723 JOINT TORIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 62983 Part No. - N° de la partie: 103185	WB941	W1941	50	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
2	NSN - NNO: 5330-01-134-6166 GARNITURE PRÉFORMÉE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 02697 Part No. - N° de la partie: N0552 6-066	WB941	W1941	120	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
3	NSN - NNO: 5130-01-602-8197 DOUILLE, CLÉ À DOUILLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 03705 Part No. - N° de la partie: M-19MM15	WB941	W1941	4	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
4	NSN - NNO: 5340-12-142-4783 GACHE, PLAQUE D'ACCROCHAGE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8905 Part No. - N° de la partie: 6020129	WB941	W1941	31	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
5	NSN - NNO: 5310-12-143-6022 RONDELLE, PLATE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 2556-0600.02	WB941	W1941	250	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
6	NSN - NNO: 5310-12-305-6810 RONDELLE, PLATE • NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8124 Part No. - N° de la partie: 5077 322 014	WB941	W1941	50	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
7	NSN - NNO: 8040-12-300-6538 ADHÉSIF Pièce: AGOMET F 300-800 G DOSE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8274	WB941	W1941	10	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
8	NSN - NNO: 5360-12-300-6377 RESSORT, HÉLICOÏDAL, COMPRESSION NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500135-192332.004.0	WB941	W1941	300	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
9	NSN - NNO: 4730-12-300-4598 ADAPTATEUR, DROIT, TUBE VERS BOSSA GE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 79-950-1220	WB941	W1941	12	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
10	NSN - NNO: 4730-12-300-2782 DEMI-RACCORD, DÉMONTAGE RAPIDE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 10-415-1205	WB941	W1941	12	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
11	NSN - NNO: 4820-12-197-9490 ROBINET SÉLECTEUR, ROTATIF NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1572 Part No. - N° de la partie: S4-0400472	WB941	W1941	12	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
12	NSN - NNO: 4720-12-197-6229 TUYAU, NON METALLIQUE, FLEXIBLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C3704 Part No. - N° de la partie: DVOH86B	WB941	W1941	104	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
13	NSN - NNO: 1015-12-191-6408 SUPPORT NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500075-194261.000.0	WB941	W1941	5	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
14	NSN - NNO: 6150-12-191-6310 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 07-1228-300.00.0	WB941	W1941	4	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
15	NSN - NNO: 1015-12-191-2204 PLAQUE/PLATEAU NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 2500075-324100.04.0	WB941	W1941	20	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
16	NSN - NNO: 5330-12-191-1419 JOINT NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8124 Part No. - N° de la partie: 5077 325 001	WB941	W1941	47	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
17	NSN - NNO: 5305-12-190-8864 VIS D'ARRÊT NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9893 Part No. - N° de la partie: E4-2013800	WB941	W1941	50	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
18	NSN - NNO: 5331-12-190-5577 JOINT TORIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: P1590-1200-01-0	WB941	W1941	600	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
19	NO DATA	WB941	W1941	1	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
20	NSN - NNO: 4730-12-189-0780 JOINT TOURNANT, HYDRAULIQUE	WB941	W1941	10	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	

Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
20	NSCM/CAGE - COF/CAGE: C3704 Part No. - N° de la partie: ES186									
21	NSN - NNO: 5977-12-178-3175 BALAI, ÉLECTRIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D3683 Part No. - N° de la partie: 272.516.070	WB941	W1941	100	Each	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
22	NSN - NNO: 5315-12-149-3925 AXE/GOUPILLE, RAINURE, SANS TÊTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 25704-281265.04.0	WB941	W1941	15	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
23	NSN - NNO: 2510-12-148-2967 JOINT/SCEAU, CAOUTCHOUC, SECTION D E FORME SPÉCIALE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 25704-191000.02.0	WB941	W1941	22	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
24	NSN - NNO: 1015-12-146-9339 ÉCROU, TIGE DE PISTON NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 25704-270800.03.0	WB941	W1941	103	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
25	NSN - NNO: 5315-12-144-5075 CLAVETTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C3293 Part No. - N° de la partie: 806885004	WB941	W1941	50	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
26	NSN - NNO: 5310-12-144-2164 ÉCROU, HEXAGONAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9913 Part No. - N° de la partie: 937733	WB941	W1941	220	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
27	NSN - NNO: 5310-12-143-8566 RONDELLE, DE BLOCAGE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1439 Part No. - N° de la partie: 07119936037	WB941	W1941	650	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
28	NSN - NNO: 5331-12-310-1535 JOINT TORIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0232 Part No. - N° de la partie: 1097603	WB941	W1941	250	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
29	NSN - NNO: 5330-12-313-7526 JOINT NSCM/CAGE - COF/CAGE: C3250 Part No. - N° de la partie: 19-950-0065	WB941	W1941	25	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
30	NSN - NNO: 5340-12-339-7034 PARE-CHOCS NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500255-000400.005.0	WB941	W1941	86	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
31	NSN - NNO: 1015-12-351-7355 PORTE, SOUS-SYSTEME D'ARMES NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500255-191720.000.0	WB941	W1941	2	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
32	NSN - NNO: 5310-12-356-9517 RONDELLE, DE BLOCAGE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C4264 Part No. - N° de la partie: NL12	WB941	W1941	2032	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
33	NSN - NNO: 5365-12-358-8291 MANCHON, ENTRETOISE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2500255-200000.013.0	WB941	W1941	120	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
34	NSN - NNO: 5340-12-365-1661 SUPPORT INTERMÉDIAIRE, DE MONTAGE . • NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500255-197300.001.0	WB941	W1941	3	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
35	NSN - NNO: 4720-12-366-2732 TUYAUTERIE NON METALLIQUE, FLEXIBL E NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 6008R-0175.00.0	WB941	W1941	5	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
36	NSN - NNO: 4820-12-366-2846 ROBINET, À TOURNANT SPHÉRIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396 Part No. - N° de la partie: 6008R-0175.01.0	WB941	W1941	13	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
37	NSN - NNO: 4210-12-379-2443 SUPPORT, EXTINCTEUR NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2300520-192700.000.0	WB941	W1941	13	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
38	NSN - NNO: 2590-12-379-2916 SUPPORT, COMPOSANTS DE VÉHICULE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2300520-190600.000.0	WB941	W1941	2	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
40	NSN - NNO: 5305-12-158-1226 VIS D'ARRÊT NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8286 Part No. - N° de la partie: DIN913-M2X2,5-A4-70	WB941	W1941	50	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
41	NSN - NNO: 6230-12-330-2700 LAMPE BALADEUSE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1965	WB941	W1941	5	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
41	Part No. - N° de la partie: 6946905043									
42	NSN - NNO: 5340-12-384-3612 CHARNIÈRE, EN T NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 10194-201059.000.0	WB941	W1941	16	Each	XXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
44	NSN - NNO: 5315-12-387-9144 BROCHE, À EXTRACTION RAPIDE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 10194-201030.000.0	WB941	W1941	152	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
45	NSN - NNO: 5315-12-388-0387 AXE, FILETÉ, SANS TÊTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 1690-492150.002.0	WB941	W1941	30	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
46	NSN - NNO: 5340-12-388-1319 ATTACHE, À RESSORT NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 10091-192632.000.0	WB941	W1941	12	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
47	NSN - NNO: 5315-12-388-4034 AXE, LISSE, À TÊTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 10194-201060.000.0	WB941	W1941	30	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
48	NSN - NNO: 5315-20-006-7088 AXE, LISSE, À TÊTE Pièce: ISO2341-B-20X140X5X125-ST-A2P NSCM/CAGE - COF/CAGE: I9008	WB941	W1941	40	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
49	DOUILLE, CLÉ À DOUILLE NNO: P5120-20-A0F8608 . . . NSCM/CAGE - COF/CAGE: 03705 Part No. - N° de la partie: 9A4296	WB941	W1941	3	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	
50	NSN - NNO: 5120-12-120-9494 CLÉ, POLYGONALE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8404 Part No. - N° de la partie: 21-17X19	WB941	W1941	20	Each	XXXXXXXXXXXXX	\$		See Herein	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Note à l'intention des soumissionnaires
3. Présentation des soumissions
4. Demandes de renseignements - en période de soumission
5. Lois applicables
6. Base de paiement
7. Livraison
8. Description et traçabilité
9. Assurance de la traçabilité du code otan des fabricants (COF)
10. Fournisseurs étrangers (TPS/TVH/TVQ)

PARTIE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 4 – ATTESTATIONS

1. Attestations
2. Attestations préalables à l'attribution du contrat
3. Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes
4. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

PARTIE 5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

SECTION A - ADMINISTRATION

- A1. Exigences relatives à la sécurité
- A2. Responsables
- A3. Clauses et conditions uniformisées
- A4. Attestations
- A5. Lois applicables
- A6. Contrat de défense
- A7. Ordre de priorité des documents

SECTION B - BESOINS

- B1. Besoin
- B2. Matériel
- B3. Durée du contrat
- B4. Clauses du guide des CCUA
- B5. Documents de sortie - distribution

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140283/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

273blW8486-140283

Buyer ID - Id de l'acheteur

273bl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140283

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

-
- B6. Préparation pour la livraison
 - B7. Expédition au canada -MDN - livraison au point d'origine
OU
 - B7. Expédition à l'étranger - MDN - livraison au point d'origine

SECTION C - FINANCE

- C1. Paiement
- C2. Instructions relatives à la facturation

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140283/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

273blW8486-140283

Buyer ID - Id de l'acheteur

273bl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140283

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous "Détails de l'article".

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

- 1.1 Le document 2003 (2014/03/01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.2 Clauses du guide des CUA

A9130T	2011/05/16	Programme des marchandises contrôlées (articles 13 et 39)
B1000T	2007/11/30	Condition du matériel
B3000T	2006/06/16	Produits équivalents
C3011T	2013/11/06	Fluctuation du taux de change

2. Note à l'intention des soumissionnaires

- a) Cette demande de proposition (DDP) est rédigée de façon à être similaire à tout contrat qui pourrait en résulter. Ainsi, les mots "contrat" ou "entrepreneur" devraient se lire similairement à "contrat subséquent" ou "entrepreneur potentiel" respectivement.
- b) Aucun changement aux propositions ne sera accepté après la date de clôture de la demande de proposition.
- c) Les frais engagés pour la préparation et la présentation de votre offre en réponse à la présente demande ne seront pas remboursés par le Canada.

3. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées UNIQUEMENT AU MODULE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

6. Base de paiement

6.1 Entrepreneur établi au Canada

L'entrepreneur devra soumettre des prix unitaires fermes en dollars canadiens (CAD) ou Euro (€). Les droits de douanes et les taxes d'accise canadiens compris et toutes les autres taxes applicables exclues, FCA, Franco Transporteur (établissement de l'entrepreneur *) conformément aux Incoterms 2000.

Lieu / point de livraison: _____

* **Il est demandé aux soumissionnaires de spécifier, ci-dessus, l'emplacement où aura lieu la livraison FCA usine.**

6.2 Entrepreneur établi à l'étranger

L'entrepreneur devra soumettre des prix unitaires fermes en dollars canadiens (CAD) ou Euro (€). Les droits de douanes, les taxes d'accise canadiens et toutes les autres taxes applicables exclues, FCA, Franco Transporteur (établissement de l'entrepreneur **) conformément aux Incoterms 2000.

Lieu / point de livraison: _____

** **Il est demandé aux soumissionnaires de spécifier, ci-dessus, l'emplacement où aura lieu la livraison FCA usine.**

6.3 Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les

soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

7. Livraison

La livraison est souhaitée le plus tôt possible. Les soumissionnaires sont priés d'indiquer la date de livraison offerte aux pages "Détails de l'article", sous la colonne "livraison offerte".

8. Description et traçabilité

- a) La description des articles d'approvisionnement peut être faite sous forme abrégée. La description complète est du domaine public. Le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) peut comprendre un ou des numéros de pièce en plus de celui qui est indiqué dans la description d'un article. Il incombe au soumissionnaire de se reporter au NNO puis de déterminer tout autre numéro de pièce qui peut répondre aux exigences du NNO. Les numéros de pièces avec un code CCR/CVR 5-9, 6-9 OU D-9 ne sont pas des numéros de pièces acceptables.
- b) **Traçabilité** - Les articles offerts ne doivent pas être identifiés comme étant produits par un Code de l'OTAN des Fabricants (COF) à moins qu'ils soient produits par ce fabricant ou par son fabricant/fournisseur attribué. **C'est la responsabilité du soumissionnaire** de s'assurer que lui-même et/ou son fournisseur soient légalement autorisés à fabriquer les pièces qui nous sont offertes.

9. Assurance de la traçabilité du code OTAN des fabricants (COF)

Dans le cadre de la présente demande de soumissions, les COF précisés (il peut y en avoir un ou plusieurs) désignent les seuls fournisseurs approuvés pour les numéros de pièce correspondants.

Lorsque le soumissionnaire propose de fournir les pièces correspondant aux numéros précisés, il ne devra offrir que le matériel correspondant aux COF précisés pourvu que les numéros des pièces figurent dans des documents prouvant qu'elles proviennent directement de fournisseurs approuvés par l'OTAN.

Advenant que le soumissionnaire propose de fournir les pièces correspondant aux numéros précisés et qu'il ne peut pas prouver qu'elles proviennent directement du fournisseur approuvé ou que les numéros de pièces fournies n'ont pas été autorisées, par écrit, par le fournisseur approuvé, le soumissionnaire devra désigner l'autre fabricant des pièces correspondant aux numéros, sans mentionner le COF.

Les articles fournis dans le cadre du présent contrat peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer qu'un article provient directement du fabricant désigné par le code OTAN spécifié pour cet article ou qu'un article a été fourni avec l'autorisation écrite de ce fabricant, le Canada pourra prendre les mesures suivantes :

- a) soit résilier le contrat pour défaut d'exécution en ce qui a trait à cet article, retourner l'article à l'entrepreneur aux risques et aux frais de ce dernier et exiger de l'entrepreneur

le remboursement immédiat des coûts de réapprovisionnement et des autres coûts engagés par le Canada, y compris les coûts supplémentaires liés à la production accélérée des articles de remplacement;

- b) soit conserver l'article et exiger de l'entrepreneur le paiement immédiat d'un montant correspondant à la différence entre les coûts engagés par l'entrepreneur pour la production de l'article, tels que calculés par le Canada, et les coûts qui, de l'avis du Canada, auraient été engagés par l'entrepreneur s'il avait obtenu et fourni un article en tout point identique à celui commandé par le Canada aux termes du présent contrat.

10. Fournisseurs étrangers (TPS/TVH/TVQ)

Tous les contrats octroyés à des fournisseurs étrangers qui prévoient la livraison à l'extérieur du Canada, n'inclueront pas la TPS/TVH et la TVQ.

PARTIE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

Les soumissions seront évaluées conformément à la méthode de sélection précisée ci-après.

2. Méthode de sélection

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires suivantes de la présente invitation :

1. Exigence technique (NNO, numéro de pièce ou substitut/équivalent)
2. Toutes les autres clauses, modalités et conditions stipulées dans la présente DDP

Les soumissions ne répondant pas à toutes les exigences obligatoires seront éliminées. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

Pour fin d'évaluation, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollar canadien au taux d'échange de la Banque du Canada applicable à la fermeture de la demande de proposition.

PARTIE 4 – ATTESTATIONS

1. Attestations

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

3. Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

4. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail. Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140283/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

273blW8486-140283

Buyer ID - Id de l'acheteur

273bl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140283

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 – CLAUSES DU CONTRAT

SECTION A - ADMINISTRATION

A1. Exigences relatives à la sécurité

Ce marché ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

A2. Responsables

2.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Jean-François Laprise
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Secteur des projets de défense & des Grands Projets
Place du Portage, Phase III, 6C1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-0002

Télécopieur : (819) 956-0648

Courriel : jean-francois.laprise@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

2.2 Représentants de l'entrepreneur

Pour les renseignements généraux :

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Pour le suivi de la livraison :

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

A3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2014/03/01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

A4. Attestations

4.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

A5. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

A6. Contrat de défense

Le contrat est un contrat de défense au sens de la Loi sur la production de défense, L.R.C. 1985, ch. D-1, et est régi par cette loi.

Le droit de propriété sur les travaux ou les matériaux, pièces, travaux en cours ou achevés, appartient au Canada, libre et quitte de tout privilège, réclamation, charge, sûreté ou servitude. Le Canada peut, à tout moment, retirer, vendre ou aliéner les travaux en tout ou en partie conformément à l'article 20 de la Loi sur la production de défense.

A7. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles du contrat;
- (b) 2010A (2014/03/01), Conditions générales – Biens (complexité moyenne);
- (c) La soumission de l'entrepreneur datée du _____.

SECTION B - BESOINS

B1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous "Détails de l'article".

B2. Matériel

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et/ou du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions.

B3. Durée du contrat**3.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ .

(L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractuelle s'il ne peut pas livrer les articles à temps)

B4. Clauses du guide des CCUA

A9131C	2011/05/16	Programme des marchandises contrôlées (articles 13 et 39)
B4060C	2011/05/16	Marchandises contrôlées (articles 13 et 39)
D5545C	2010/08/16	ISO 9001:2008 - Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C) - (articles 1-38, 40, 42, 43-50)
D5540C	2010/08/16	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) - (articles 39, 41 et 43)
D5510C	2012/07/16	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada
D5515C	2010/01/11	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis
D5606C	2012/07/16	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada
D5605C	2010/01/11	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis
D5604C	2008/12/12	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger
D6010C	2007/11/30	Palettisation
D2025C	2013/11/06	Matériaux d'emballage en bois
B7500C	2006/06/16	Marchandises excédentaires

B5. Documents de sortie - distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;

c. Une (1) copie à l'autorité contractante;

d. Une (1) copie au

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2

À l'attention de : _____

e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;

f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et

g. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au DAQ/Administration des contrats

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2

Courriel :ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

B6. Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 3, 7, 10, 11, 13-15, 23, 24, 31, 34-39, 40, 41, 43, 46, 49 et 50 à raison de une (1) unité par paquet.
L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 1, 2, 4, 9, 16, 28, 29 et 30 à raison de cinq (5) unités par paquet.
L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 5, 8, 12, 20, 21, 33, 44, 45, 47 et 48 à raison de dix (10) unités par paquet.
L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 27 et 32 à raison de cent (100) unités par paquet.
L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 6, 17, 25 et 26 à raison de cinquante (50) unités par paquet.
L'entrepreneur doit emballer l'article numéro 18 à raison de une (1) unité par paquet et doit inclure des renforts en carton pour la protection.
L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 22 et 42 à raison d'une quantité allant jusqu'à un maximum de cent (100) unités par paquet.

B7. Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi au Canada

-
1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ (Insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination de la logistique intégrée du MDN par téléphone, télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.
- Centre de coordination de la Logistique intégrée (CCLI)
Téléphone : 1-877-877-7423 (sans frais)
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel: ILHQOttawa@forces.gc.ca
3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
- (a) le numéro du contrat;
 - (b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - (c) la description de chaque article;
 - (d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - (e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - (f) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, du Règlement de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

OU

B7. Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ (Insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par téléphone, télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

- (a) *Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé aux États-Unis (É.-U.) :*

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)

Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel : ILHQottawa@forces.gc.ca

OU

- (b) *Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé au Royaume Uni ou en Irlande :*

Logistique intégrée du Royaume Uni (LIRU)

Téléphone : 011-44-1895-613023,

011-44-1895-613024, ou

Télécopieur : 011-44-1895-613047

Courriel : CFSUEDetUKMovement@forces.gc.ca

De plus, l'entrepreneur doit envoyer au LIRU le formulaire «Shipping Advice and Export Certificate », dûment complété, par courriel à : CFSUEDetUKMovement@forces.gc.ca.

La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GPB) exportés du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouané par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers " Her Majesty's Customs & Excise (HMCE) New Export Systems (NES) ". L'entrepreneur doit respecter les exigences de " HMCE " en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section " Export Declaration " dans les " NES ", indiquant clairement le numéro " Declaration Unique Consignment Reference Number ", doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit s'assurer que cette procédure est exécutée pour tout le matériel, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. " HMCE "

autorisera l'Unité de soutien des Forces canadiennes
seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et
l'entrepreneur.

(Europe) à expédier les biens
convenable par

OU

- (c) *Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé dans un pays autre que le Canada, les É.-U., le Royaume Uni ou l'Irlande :*

Logistique intégrée de l'Europe (LIE)

Téléphone : +49-(0)-2203-908-5304 ou 2748

Courriel : ILEA@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
- a) le numéro du contrat;
 - b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - c) la description de chaque article;
 - d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - f) une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause C2608C du guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat) ou une copie du formulaire C11, Facture des douanes canadiennes, de l'Agence des services frontaliers du Canada;
 - g) les codes de la « Schedule B » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
 - h) le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
 - i) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, du Règlement de l'Association du transport aérien international, ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport et des documents douaniers.

-
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.
 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

SECTION C - FINANCE

C1. Paiement

1.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans les détails de l'article, franco transporteur usine (FCA) à _____ (Insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur) conformément aux Incoterms 2000. TPS/TVH et la TVQ sus.

1.2 Clauses du guide des CCUA

C6000C	2011/05/16	Limite de prix
H1001C	2008/05/12	Paiements multiples
C2608C	2012/07/16	Documentation des douanes canadiennes
D0050C	2007/05/25	Certificat d'utilisateur final

C2. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) l'original et un exemplaire au consignataire;

b) un (1) exemplaire à :

Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux
 Direction générale des Approvisionnements
 Secteur des projets de défense et des grands projets
 Place du Portage, Phase III, 6C1
 11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5

À l'attention de : Jean-François Laprise

c) un (1) exemplaire au :

Quartier général de la Défense nationale
 Immeuble Mgén George R. Pearkes
 101, promenade Colonel By
 Ottawa (Ontario) K1A 0K2

À l'attention de: à déterminer